

Programme mondial d'action
pour la santé mentale

mhGAP



... combler le fossé et soigner



Organisation
mondiale
de la santé

... combler le fossé et soigner

Photo:
© OMS/PAHO



Table des matières

Résumé	1
La justification de l'action	2
L'inquiétant fossé existant entre la disponibilité et l'efficacité des services	6
L'objectif est réalisable	8
Le Programme mondial d'action pour la santé mentale	10
• L'information au service de meilleures décisions	14
• Développement de politiques et de services intégrés ...	16
• Campagne contre la stigmatisation et la discrimination .	18
• Renforcement des capacités de recherche	20

Conception: Tushita Graphic Vision

Photos couverture: pont A. Mohit; autres OMS et PAHO

© Copyright 2002 Organisation mondiale de la Santé

Ce document n'est pas une publication officielle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et tous les droits sont réservés par l'Organisation. Ce document peut toutefois être librement examiné, résumé, reproduit ou traduit, en partie ou en totalité, mais pas dans le but de le vendre ni de l'utiliser à des fins commerciales. Les opinions exprimées dans ce document par les auteurs nommément désignés relèvent de l'unique responsabilité de ces auteurs.

Résumé

L'Organisation mondiale de la Santé reconnaît l'impérieuse nécessité d'agir pour réduire au plan mondial la charge de morbidité liée aux troubles mentaux et pour renforcer la capacité des Etats Membres à relever ce défi qui va croissant. Faute d'une action stratégique et systématique, la vie et la santé de millions d'êtres humains vont être en péril, ainsi que le développement économique et social de pays du monde entier.

Au cours de l'année 2001, l'OMS a attiré l'attention du grand public, des responsables gouvernementaux et des milieux sanitaires, sur la question de la santé mentale. Par la biais de la Journée mondiale de la Santé, de l'Assemblée mondiale de la Santé, et du rapport sur la santé dans le monde, l'OMS et ses Etats Membres se sont engagés pleinement et sans restriction au service de ce domaine de santé publique. Le message était clair et sans équivoque: la santé mentale, trop longtemps négligée, est capitale pour le bien-être des personnes, des sociétés et des pays, et doit être universellement considérée sous un jour nouveau. En sa qualité de chef de file mondial de la santé publique, l'OMS se doit de veiller à ce que la science et la raison triomphent de l'ignorance, de la superstition et des préjugés.

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale fait suite aux manifestations qui se sont déroulées en 2001 en vue de proposer une stratégie claire et cohérente destinée à combler le fossé qui existe entre les besoins urgents et les disponibilités actuelles pour réduire la charge de morbidité liée aux troubles mentaux à travers le monde. Cette initiative quinquennale consistera à établir des partenariats stratégiques visant à renforcer la capacité des pays à traiter de façon globale la stigmatisation liée aux troubles mentaux et la charge de morbidité qui leur est associée. En se concentrant sur les affections prioritaires, cette initiative relèvera le niveau de sensibilisation des pouvoirs publics aux problèmes de santé mentale et leur permettra de mieux y répondre; renforcera la qualité et l'efficacité des services de traitement préventif, curatif et de réinsertion des malades mentaux, fera reculer la stigmatisation et la discrimination; et, ce faisant, permettra de prendre d'importantes mesures pour réduire la charge de morbidité de toute une gamme d'affections et consolider la santé mentale de la population.

Le programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale fait suite aux manifestations qui se sont déroulées en 2001 en vue de proposer une stratégie claire et cohérente destinée à combler le fossé qui existe entre les besoins urgents et les disponibilités actuelles.

La justification de l'action

La charge inquiétante de morbidité liée aux troubles mentaux

Une personne sur quatre, soit 25 % d'individus, développe un ou plusieurs troubles mentaux à un certain stade de la vie. A l'heure actuelle, 450 millions de personnes dans le monde souffrent de troubles mentaux, pays développés et en développement confondus. Les problèmes de santé mentale représentent déjà cinq des dix principales causes d'incapacité, soit près d'un tiers des cas enregistrés à l'échelle mondiale. Parmi les facteurs prépondérants figurent la dépression, la toxicomanie, la schizophrénie et la démence. Les ravages sont considérables sous l'angle de la souffrance, de l'incapacité et de la perte économique. Si les troubles mentaux concernent toutes les catégories sociales, quel que soit le pays, les chiffres montent en flèche lorsqu'il s'agit des pauvres.

Alors que l'espérance de vie s'allonge et que les populations vieillissent, le nombre de personnes atteintes de troubles mentaux est appelé à croître au cours des prochaines décennies, et ces tendances laissent présager que la charge de morbidité va sensiblement augmenter dans l'avenir.

Les répercussions économiques

Les troubles mentaux ont un coût économique indiscutable. Les malades et leurs familles ou les auxiliaires de soins connaissent souvent une baisse de productivité chez eux et sur leur lieu de travail. La perte de salaire, associée à l'énormité des dépenses qui peuvent être encourues par les soins de santé, risquent de perturber fortement les patients et la situation financière de leur famille, d'engendrer la pauvreté ou de l'aggraver.

Dans tous les cas étudiés, le coût des troubles mentaux atteint des sommets. L'éventail d'estimations le plus exhaustif provient des Etats-Unis où la charge économique totale est évaluée à 148 milliards de dollars EU par an. Une énorme part de ce coût est imputable à l'incapacité de travailler et aux pertes de productivité qui l'accompagnent. Au total, le coût des troubles mentaux représentait environ 2,5 % du produit national brut des Etats-Unis d'Amérique.

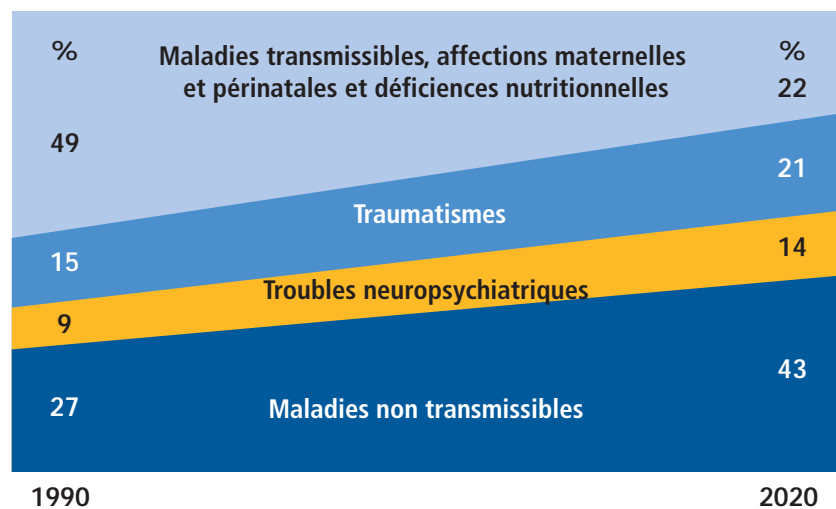
Photo: © UN/DPI



La justification de l'action

Années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) par vaste groupe de cause 1990-2020 dans les pays en développement (scénario initial)

AVCI = Années de vie corrigées de l'incapacité



Source: OMS, bases factuelles et information à l'appui des politiques de santé

Co-morbidité physique

Les troubles mentaux se traduisent aussi par toute une série d'effets sur l'évolution et l'issue de maladies chroniques co-morbides, comme le cancer, les affections cardiaques, le diabète et le VIH/SIDA. Bon nombre d'études ont montré que les malades mentaux non traités risquaient fort d'être en proie à un mauvais comportement sanitaire, au non respect des traitements médicaux prescrits, à une baisse immunitaire et à une issue péjorative de la maladie. Il a, par exemple, été mis en évidence que les patients déprimés sont trois fois plus enclins que les autres à ne pas respecter les traitements médicaux et que la dépression présage l'incidence d'affections cardiaques.

Il a été mis en évidence que les patients déprimés sont trois fois plus enclins que les autres à ne pas respecter les traitements médicaux et que la dépression présage l'incidence d'affection cardiaque.

La justification de l'action

A travers le monde, bien des malades mentaux sont maltraités en raison de leur état de santé et deviennent les cibles d'une discrimination injuste.

Stigmatisation et discrimination

Souffrance, incapacité et perte économique sont vouées à perdurer tant qu'il y aura une stigmatisation. A travers le monde, bien des malades mentaux sont maltraités en raison de leur état de santé et deviennent les cibles d'une discrimination injuste. L'accès au logement, à l'emploi et aux autres rôles normalement joués dans une société sont souvent compromis, ce qui risque d'aggraver encore leurs symptômes. En conséquence, ceux qui en auraient besoin hésitent souvent à demander l'aide de spécialistes pour résoudre leurs problèmes, choisissant plutôt de souffrir en silence et dans la solitude. La stigmatisation et la discrimination sont en outre perpétuées par des informations inexactes sur les troubles mentaux, comme l'idée selon laquelle les personnes souffrant de troubles mentaux seraient souvent violentes ou d'une certaine façon ensorcelées ou encore que les troubles mentaux seraient incurables. Le manque d'accès à des traitements efficaces et le fait que les soins soient prodigués dans des établissements psychiatriques isolés alimentent ces idées fausses. Les principes des Nations Unies pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale disposent que nul ne peut être victime de discrimination pour cause de maladie mentale, que chaque malade a le droit d'être soigné dans sa propre communauté où il recevra le traitement le moins restrictif et le moins perturbateur. Ces principes sont, toutefois, loin d'être intégralement appliqués dans la plupart des régions du monde.

Les progrès médicaux sont porteurs de nouveaux espoirs

Nous progressons rapidement dans la connaissance des troubles mentaux et dans la façon de les traiter. Nous savons qu'ils sont le produit d'un ensemble de facteurs, et qu'ils trouvent leur origine dans le cerveau. Nous savons aussi que, dans la plupart des cas, ils peuvent être traités efficacement. Grâce à un traitement adapté, il est possible d'enrayer les symptômes dans près de 70 % des cas de dépression, de schizophrénie et d'épilepsie; avec un traitement suivi, le risque de récurrence est fortement réduit. Les médicaments sont efficaces et peu onéreux dans beaucoup de pays; aux Etats-Unis, par exemple, les frais de traitement sont de l'ordre 5 dollars EU par mois pour la schizophrénie, de 2 à 3 dollars EU par mois pour la dépression et de 5 dollars EU par an pour l'épilepsie. Les interventions

La justification de l'action

psychosociales sont une composante essentielle du traitement de la plupart des troubles mentaux et de la réinsertion des patients et sont, le plus souvent, d'un bon rapport coût-efficacité.

Les autres progrès notoires sous l'angle thérapeutique sont à porter au crédit de mouvements associatifs en faveur des droits de l'homme et des consommateurs. Ils polarisent l'attention sur les violations perpétrées à l'encontre des personnes atteintes de troubles mentaux et mettent en lumière l'obligation des pouvoirs publics de promouvoir et de protéger leurs droits et leurs intérêts. Ces associations ont aussi favorisé l'élaboration de normes d'assurance-qualité et l'abandon des soins institutionnels.

Lorsque les troubles mentaux sont traités efficacement, dans le respect des droits fondamentaux, il s'ensuit des retombées constructives non seulement pour les personnes, mais aussi pour les membres de leur famille et pour la communauté. Ont notamment été mis en évidence les points suivants :

- La baisse de consommation illicite de drogues par injection réduit le risque de VIH/SIDA;
- Le traitement de l'anxiété et de la dépression chez les patients diabétiques permet de mieux circonscrire la maladie;
- Le soutien psychosocial prodigué aux patientes atteintes de cancer du sein augmente leur temps de survie;
- Les soins de santé communautaires dispensés aux adolescents toxicomanes permettent de freiner leur violence et d'abaisser les taux de criminalité;
- Le traitement de la dépression chez une mère réduit la probabilité d'apparition de troubles mentaux ou comportementaux chez ses enfants
- Les services de soins supplémentifs pour des personnes atteintes de démence permettent de réduire les tensions et d'améliorer la santé mentale des soignants.

Schizophrénie: efficacité de différentes interventions

Intervention	% de rechutes après un an
Placebo	55
Chlorpromazine	20-25
Chlorpromazine + intervention familiale	2-23

Tableau 3.3 du Rapport sur la santé dans le monde, 2001

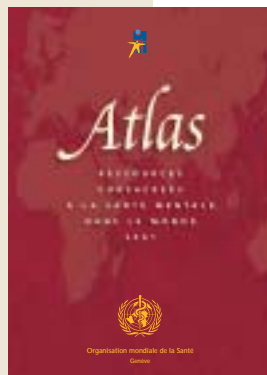
L'inquiétant fossé existant entre la disponibilité et l'efficacité des services

S'il est envisageable de pouvoir prendre en charge efficacement les troubles mentaux, on constate que seule une faible minorité de malades bénéficie d'un traitement, si élémentaire soit-il. Une étude novatrice de l'OMS consacrée aux ressources des pays en matière de santé mentale (projet ATLAS : 2000-2001) a recueilli des informations auprès de 185 pays (soit 96,9 % de l'ensemble des Etats Membres), englobant ainsi 99,3 % de la population mondiale. Les analyses ont montré que:

- 41 % des pays n'ont pas de politique en matière de santé mentale.
- 25 % des pays n'ont aucune législation sur la santé mentale.
- 28 % n'ont pas de budget séparé pour la santé mentale. (Parmi les pays faisant état d'un budget spécifique, 36 % allouent moins d'un pour cent de leur budget santé à la composante «santé mentale».)
- 37 % des pays n'ont pas d'infrastructure communautaire réservée à la santé mentale.
- Plus de 25 % des pays n'ont pas accès aux médicaments psychiatriques de base au niveau des soins de santé primaires.
- Plus de 27 % des pays sont dépourvus de système de collecte et de notification des informations relatives à la santé mentale.
- Près de 65 % des lits affectés aux malades mentaux se trouvent dans des hôpitaux psychiatriques séparés.
- Moins d'un psychiatre pour 100 000 habitants dessert 70 % de la population mondiale.

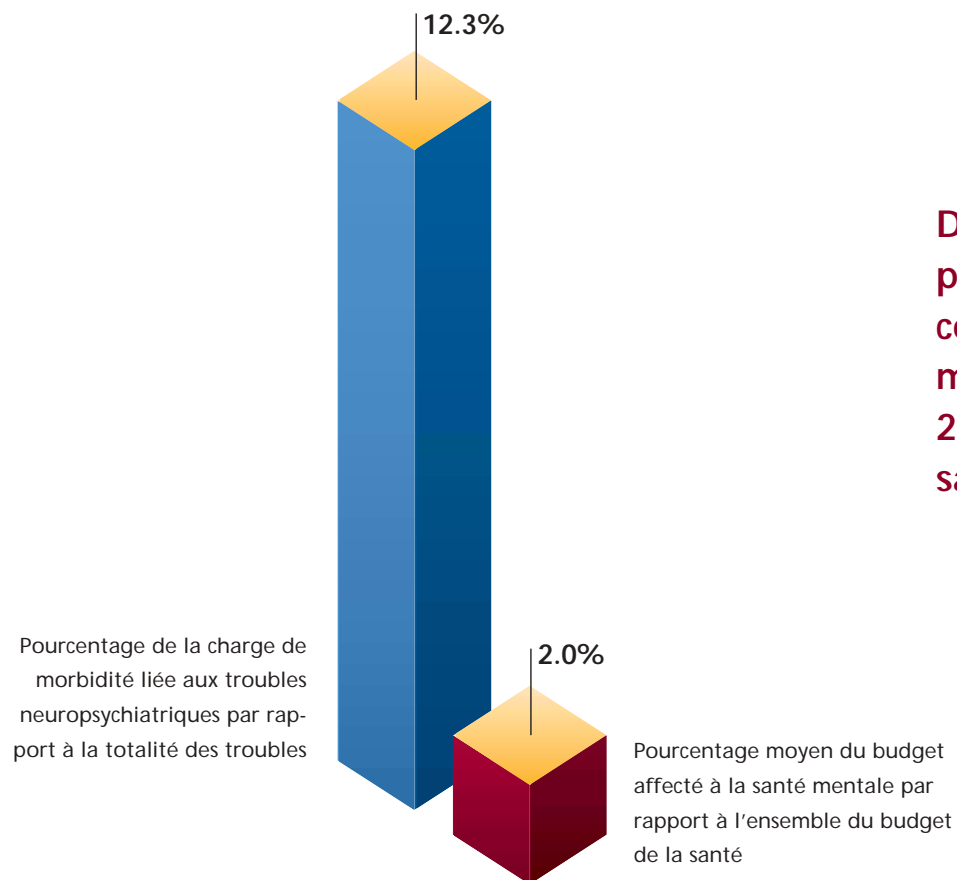
Globalement, les ressources de pays en matière de santé mentale donnent une piètre image de pénurie et de désintérêt profond. Les ressources et les services s'échelonnent souvent entre 1 et 10 % des besoins.

Des analyses plus poussées des données révèlent cependant que les pays entreprennent d'agir. Bon nombre d'entre eux ont mis en place des politiques et une législation au cours des cinq dernières années. Les ONG ainsi que les associations de consommateurs et les associations familiales commencent à s'activer dans toutes les Régions. Les efforts systématiques déployés par les pouvoirs publics et les organismes internationaux comme l'OMS peuvent catalyser cette énergie nouvelle pour améliorer la situation de la santé mentale dans le monde.



L'inquiétant fossé existant entre la disponibilité et l'efficacité des services

Rapport entre la charge de morbidité et le budget



Dans la plupart des pays, le budget moyen consacré à la santé mentale représente 2% du budget de santé total.

L'objectif est réalisable

Pour améliorer la santé mentale des populations, il faut impérativement que les pouvoirs publics s'engagent en faveur d'une stratégie systématique et préventive. Le Rapport sur la santé dans le monde (2001), s'appuyant sur les données factuelles scientifiques et techniques attestant des réussites, a recommandé dix solutions envisageables pour s'atteler aux besoins actuels et futurs en matière de santé mentale. Aucune de ces recommandations n'est hors de portée des pays s'ils disposent d'un appui technique et financier. Collectivement, ces recommandations peuvent aider à combler l'écart qui existe entre la situation actuelle en matière de santé mentale et celle à laquelle on peut parvenir.

Aucune de ces recommandations n'est hors de portée des pays.

1. Proposer un traitement au niveau des soins primaires
2. Assurer la disponibilité des psychotropes
3. Soigner au sein de la communauté
4. Eduquer le grand public
5. Associer les communautés, les familles et les consommateurs
6. Adopter des politiques, des programmes et une législation au niveau national
7. Développer les ressources humaines
8. Etablir des liens avec d'autres secteurs
9. Surveiller la santé mentale des communautés
10. Soutenir la recherche

L'objectif est réalisable



Photo: © OMS

Comblen le fossé
et soigner.



Photo: © OMS

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

Dans le droit-fil du thème de la Journée mondiale de la Santé 2001 – « Non à l'exclusion, oui aux soins », le nouveau Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale a adopté le slogan: «Combler le fossé et soigner». Cette initiative vise à fournir une stratégie exhaustive permettant de combler le fossé qui existe entre une prestation de services efficace et celle qui existe en matière de santé mentale, et pour concrétiser les dix recommandations du Rapport sur la santé dans le monde (2001). Elle s'appuie sur des décennies d'expérience scientifique, technique et programmatique, engrangées et rassemblées par le Programme de santé mentale de l'Organisation aux niveaux mondial, régional et national.

C'est en toute logique que le Programme mondial d'action s'emploie à recentrer les projets de santé mentale « autonomes » dans le cadre d'une approche plus intégratrice des soins de santé mentale à tous les échelons.

Comblant le fossé et soignant



Photo: © OMS

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

But

Cette initiative a pour but d'aider les Etats Membres à conforter leur aptitude à réduire le risque, la stigmatisation et la charge de morbidité liée aux troubles mentaux et de promouvoir la santé mentale de la population.

Objectifs

Pour y parvenir, l'initiative s'emploiera à résorber les facteurs de risque et la charge de morbidité des maladies mentales et cérébrales ainsi qu'à promouvoir la santé mentale. La prévention et la prise en charge de la dépression, de la schizophrénie, de la dépendance à l'égard de l'alcool et des drogues, de la démence, de l'épilepsie et du suicide seront mises en avant eu égard à la charge que ces maladies imposent aux communautés et à la possibilité d'alléger cette charge grâce à des services intégrés. Elles font également office d'indicateurs clés ou d'affections « sentinelles » permettant d'évaluer la situation générale de la santé mentale dans un pays donné. On s'attend en outre à ce que des retombées positives découlant du traitement de ces affections servent aussi à :

- sensibiliser davantage les pouvoirs publics aux problèmes de santé mentale et leur permettre de mieux y répondre;
- renforcer la qualité et l'efficacité de la prestation de services en matière de santé mentale;
- faire reculer la stigmatisation et la discrimination

et, ce faisant, prendre des mesures importantes en vue:

- de réduire les facteurs de risque et la charge de morbidité de toute une gamme de maladies (tant mentales que physiques)
- de consolider la santé mentale de la population.

Le nouveau Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale a adopté le slogan «Comblé le fossé et soigner».

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

L'OMS s'est récemment engagée pleinement et sans restriction au service de la santé mentale.

Stratégies

Quatre stratégies de base seront utilisées : information, mise en place de politiques et de services, sensibilisation et recherche.

Ces quatre stratégies sont fondamentalement reliées entre elles. L'information concernant l'ampleur, la charge de morbidité, les déterminants et le traitement des troubles mentaux débouche sur une prise de conscience accrue de la stigmatisation et de la discrimination et à une action de sensibilisation renforcée. Les conditions nécessaires sont alors réunies pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des services intégrés, lesquels génèrent à leur tour davantage d'informations et d'actions de sensibilisation permettant de prendre de meilleures décisions. La capacité de recherche des pays est le moteur de cette interdépendance.

Il est plausible que les pays soient ainsi à même de progresser dans le domaine des soins de santé mentale en ce qui concerne les principaux groupes de troubles mentaux ainsi que les problèmes psychosociaux qui grèvent lourdement les ressources du secteur de la santé.

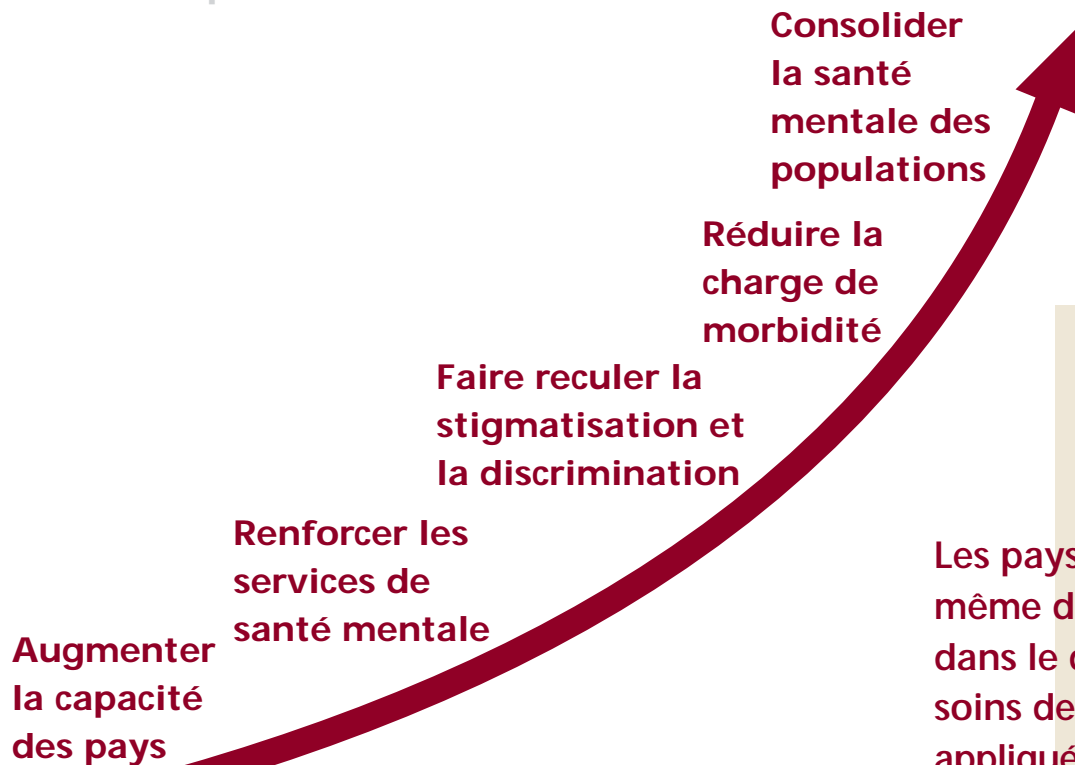
L'information au service de meilleures décisions

- Systèmes d'information des Etats Membres
- Information factuelle à l'intention des agents de santé
- Observatoire international
- Base de données adossée à Internet

Mise en place de politiques et de services intégrés

- Elaboration et diffusion de conseils
- Forums régionaux, réseaux consultatifs, assistance technique aux pays
- Réseaux internationaux de formation

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale



Campagne contre la stigmatisation et la discrimination

- Education et communication
- Protection et promotion des droits des patients

Renforcement de la capacité de recherche

- Formation
- Parrainage de la recherche
- Constitution de réseaux

Les pays seront à même de progresser dans le domaine des soins de santé mentale appliqués au traitement des troubles mentaux ainsi qu'aux problèmes psychosociaux qui grèvent lourdement les ressources du secteur de la santé.

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

L'information au service de meilleures décisions

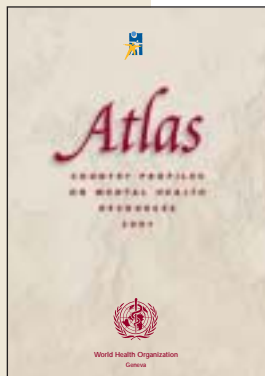
Une bonne information est une condition préalable à la prise de bonnes décisions, tant pour l'OMS que pour les Etats Membres. Cela vaut particulièrement dans le cas des troubles mentaux qui, jusqu'à une période récente, ont été négligés au sein de la santé publique.

La récente étude ATLAS a été la première du genre, s'efforçant d'appréhender de façon systématique et exhaustive les ressources mondiales en matière de santé mentale. Si importante qu'ait été cette contribution, elle n'a toutefois pas répondu à bon nombre de questions cruciales. Pour pouvoir épauler efficacement les Etats Membres, il faut impérativement que l'OMS ait une meilleure perception de la situation qui prévaut dans le monde en matière de santé mentale.

Les Etats Membres pâtissent, eux aussi, d'un manque d'informations sur la santé mentale. Comme l'a révélé l'étude ATLAS, plus de 27 % des pays sont dépourvus de système de collecte et de notification des indicateurs de santé mentale. Pour beaucoup d'autres, les systèmes d'information sont d'une fiabilité et d'une portée extrêmement limitées, ce qui entrave la mise en place de politiques rationnelles et de services adaptés en matière de santé publique. Par ailleurs, d'innombrables agents de santé de par le monde n'ont pas même accès à l'information la plus élémentaire qui soit sur la façon de dépister et de traiter les troubles mentaux, compromettant ainsi le traitement des personnes qui en ont besoin.

Afin de répondre à un besoin d'information de meilleure qualité, l'Initiative se propose :

- De promouvoir la mise en place et la maintenance de systèmes d'information sur la santé mentale et la dépendance à l'égard de substances, et de surveillance au sein des Etats Membres.
- D'élaborer et de diffuser des informations factuelles à l'intention des agents de santé sur le diagnostic, le traitement des maladies mentales et la réinsertion des patients. Seront aussi fournis des renseignements sur l'influence négative qu'exercent les troubles mentaux, en particulier la dépression, sur le respect des traitements médicaux et sur les résultats cliniques obtenus pour toute une gamme de maladies physiques. Ces renseignements seront adaptés aux besoins linguistiques et aux contextes culturels des intéressés.



Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

- De créer un observatoire international de la situation mondiale en matière de santé mentale, lequel sera chargé de promouvoir une meilleure compréhension:
 - des ressources existantes en matière de santé mentale dans le monde et par région;
 - de l'origine du fossé qui existe en matière de traitement d'un pays à l'autre;
 - des obstacles au traitement des problèmes de santé mentale d'un pays à l'autre.
- De constituer une base de données dynamique adossée à l'Internet, laquelle tiendra à jour les informations provenant du monde entier sur la santé mentale. Les utilisateurs seront à même de choisir, d'afficher et de télécharger les informations correspondant à leurs besoins.

Efficacité du traitement

Dépression



Jusqu'à 60% des patients guérissent

Toxicomanies



Jusqu'à 60% de diminution de la consommation des drogues

Epilepsie



Jusqu'à 73% des patients n'ont plus de crises

Schizophrénie



Jusqu'à 77% des patients n'ont plus de rechutes

D'innombrables agents de santé de par le monde n'ont pas accès à la formation la plus élémentaire qui soit sur la façon de dépister et de traiter les troubles mentaux.

Développement de politiques et de services intégrés

Se fondant sur des informations exactes et pertinentes, l'Initiative s'emploiera à aider les pouvoirs publics à formuler et mettre en œuvre des politiques et des services de santé mentale qui soient cohérents et exhaustifs, conformément à leurs besoins spécifiques. Cette stratégie est considérée comme prioritaire en raison des conclusions de la récente étude ATLAS (page 3), laquelle a montré que la majorité des pays n'étaient pas prêts à affronter la recrudescence des troubles mentaux.

Les activités spécifiques engloberont :

- L'élaboration de conseils sur la mise en place des politiques et des services de santé mentale. Ces conseils qui seront rédigés en consultation avec les responsables et les planificateurs des services, réuniront les meilleures bases factuelles relatives à la planification, l'organisation et la gestion des politiques et des services en santé mentale, et comprendront des stratégies destinées à lever les divers et nombreux obstacles à la bonne marche, à tous les niveaux, du secteur de la santé (du niveau central au niveau local). Ce faisant, ces conseils s'attacheront tout particulièrement aux facteurs politiques, sociaux, économiques et culturels influençant la réussite du développement de la politique de santé mentale et de sa mise en œuvre. Seront notamment abordés :
 - Les politiques de santé mentale et leur financement
 - La législation et les droits de l'homme
 - L'organisation des services
 - L'amélioration de l'accès aux médicaments psychotropes
 - Les stratégies d'amélioration qualitative
 - La prévention et la promotion
- Dans chaque Région de l'OMS, la constitution de forums et de réseaux consultatifs régionaux qui fourniront une assistance technique aux pays pour qu'ils mettent en place des politiques et des services de santé mentale.

Des réseaux consultatifs fourniront un appui technique suivi aux pays qui se lanceront dans la mise au point de politiques et de services de santé mentale.

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

Le Siège de l'OMS coopérera avec les bureaux régionaux afin d'organiser une série de forums régionaux sur la mise en place de politiques et de services de santé mentale. Ces forums réuniront des responsables nationaux et d'autres protagonistes majeurs chargés de planifier, dans leurs pays, les politiques et les services de santé mentale. Les pays seront regroupés en forums par région et, dans ce cadre, par caractéristiques communes et par besoins spécifiques. L'Organisation collaborera intensément avec les pays participant à la préplanification, durant le forum, et aux activités et réunions de suivi. Les réseaux consultatifs fourniront aux pays des conseils et un appui soutenu lorsqu'ils se lanceront dans ce processus. Les conseils susmentionnés constitueront l'un des outils permettant d'orienter la mise en place des politiques et des services de santé mentale; l'aide du réseau consultatif sera, toutefois, elle aussi cruciale.

- La mise en place de réseaux internationaux de formation à la gestion des politiques et des services de santé mentale. La formation est la condition préalable à la conceptualisation et à l'application efficace des politiques et des services de santé mentale. En vue de maximiser le succès, l'initiative du Programme mondial d'Action pour la santé mentale aura recours à son réseau mondial de centres collaborateurs de l'OMS et de spécialistes de la santé mentale pour instaurer un système d'attribution de bourses de formation à la gestion des politiques et des services de santé mentale. On s'emploiera à implanter ce système de bourses au niveau local ou régional de façon à maximiser la pertinence et à minimiser la «fuite des cerveaux». Les conseils susmentionnés seront adaptés de façon à constituer la base de la formation. Les boursiers originaires de pays en développement seront subventionnés sous la forme d'un cofinancement spécialement prévu à cet effet.

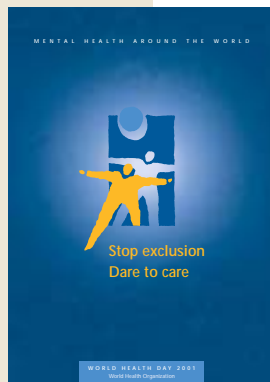


La formation est la condition préalable à la conceptualisation et à l'application efficace des politiques et des services de santé mentale.

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

Campagne contre la stigmatisation et la discrimination

Il est possible de restreindre les phénomènes de stigmatisation et de discrimination que suscitent les troubles mentaux en lançant une campagne de sensibilisation à la santé mentale. Le programme de l'Association mondiale de Psychiatrie intitulé « Ouvrez les portes » a, par exemple, orchestré avec succès des campagnes de lutte contre la stigmatisation de la schizophrénie en Chine, en Egypte, en Grèce, en Inde et dans d'autres pays. Pour en maximiser l'impact, il faut adopter une approche pluridimensionnelle, ce qui suppose la formation de groupes clés, la modification des lois et des règlements administratifs, ainsi que la protection et la promotion des droits et des intérêts des personnes atteintes de troubles mentaux.



Education et communication

L'Initiative aidera les pouvoirs publics à résorber la stigmatisation et la discrimination grâce à une action éducative visant quatre groupes clés : l'ensemble de la population; les agents de santé; les responsables; ainsi que les associations de consommateurs, les associations familiales et les ONG.

Les médias seront proposés aux gouvernements comme le moyen de recadrer le débat sur la santé mentale. Ils serviront notamment à informer le public, à susciter et motiver des changements d'attitude et de comportement au plan individuel, et à préconiser une évolution des facteurs sociaux, structurels et économiques qui perpétuent la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes atteintes de troubles mentaux. Un accent particulier sera mis sur l'impérieuse nécessité d'atteindre les consommateurs, les familles et leurs organisations qui doivent être sensibilisés aux troubles mentaux, aux traitements disponibles et à leurs droits dans le système de prestations de service. Des ateliers de formation seront organisés à l'intention des agents de santé sur les droits fondamentaux des patients.

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

Promotion et protection des droits et des intérêts des personnes atteintes de troubles mentaux par le biais de la législation et d'autres stratégies

La législation concrétise les buts de la campagne de sensibilisation en fournissant un cadre juridique pour s'atteler à la stigmatisation et à la discrimination. Au-delà de la législation, il existe d'autres stratégies gouvernementales permettant de résorber les phénomènes de stigmatisation et de discrimination, à savoir : les mesures assurant le respect et la surveillance des droits de l'homme par l'intermédiaire d'inspections périodiques des locaux effectuées par des comités itinérants, des organes nationaux de surveillance des droits de l'homme (médiateurs nationaux, commissions des Droits de l'Homme), et la participation des associations de consommateurs et des associations familiales aux activités du ministère de la santé.

Les médias seront proposés aux gouvernements comme un instrument majeur permettant de recadrer le débat sur la santé mentale.

Photo: © G. Ahongbonon



A l'heure actuelle, l'effort que déploie le monde en développement vis-à-vis de la santé mentale se fonde essentiellement sur les données factuelles provenant des pays à revenus élevés. Cette méthode présente de gros inconvénients.

Renforcement des capacités de recherche

Il est urgent de créer une capacité de recherche dans les pays en développement. A l'heure actuelle, l'effort que déploie le monde en développement vis-à-vis de la santé mentale se fonde essentiellement sur les données factuelles provenant des pays à revenus élevés. Cette méthode présente le gros inconvénient de collecter la plupart des informations disponibles dans des contextes culturels et socio-économiques extrêmement différents. Les recherches portant sur la participation familiale à la prise en charge de la schizophrénie, par exemple, ont montré comment des facteurs socioculturels pouvaient influencer sur l'efficacité des divers traitements. Une recherche culturellement pertinente devrait éclairer la mise en place des politiques et des services de santé mentale, la prise de décisions en matière de traitement, et des programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

Le deuxième inconvénient tient au fait que les maigres recherches effectuées dans les pays en développement sur la santé mentale sont souvent menées par des universitaires originaires de pays à revenus élevés, qui n'ont aucun lien effectif avec le Ministère de la Santé ni le développement des services locaux. Ce type de recherche déconnectée de la réalité ne contribue guère aux besoins des pays et des gouvernements en matière de santé mentale.

Lors de la récente Assemblée mondiale de la Santé, les ministres de la santé se sont montrés vivement intéressés par le développement des activités de prévention et de promotion. En même temps, ils se sont accordés pour dire que cette discipline en était à ses balbutiements et donc assez peu généralisable sous l'angle socioculturel.

L'Initiative du Programme mondial d'action s'emploiera à créer une capacité de recherche durable au sein des pays en développement. Pour ce faire, elle aura recours à la constitution de réseaux et à la formation. Des accords de coopération entre les pays et l'Initiative seront mis au point et appuyés de façon à ce que les recherches puissent être poursuivies une fois l'Initiative achevée. L'accent sera mis sur la recherche appliquée.

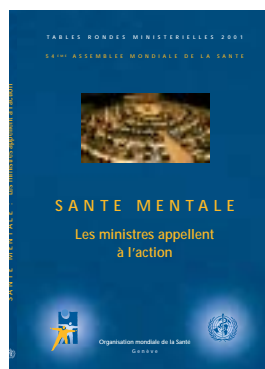
Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

Constitution de réseaux

Un réseau international de chercheurs et d'instituts sera constitué afin de parrainer toute une gamme d'activités de recherche en matière de santé mentale. Ce réseau s'attachera notamment à promouvoir le jumelage entre instituts de recherche d'excellence et instituts implantés dans les pays en développement; à garantir la présence d'enseignants; à fournir un capital d'amorçage en vue d'élaborer des propositions de recherche répondant aux besoins spécifiques des nations en développement; et à faciliter le transfert des conclusions des recherches parmi les nations en développement en veillant à leur publication dans les revues scientifiques.

Formation à la recherche

Pour réaliser cet objectif, l'Initiative du Programme mondial d'Action fera appel à son réseau mondial de centres collaborateurs et de spécialistes de la santé mentale afin d'instaurer des centres d'excellence, assurant une formation dans le domaine de la recherche en santé mentale et de l'évaluation. Les boursiers originaires des pays en développement bénéficieront d'une formation intensive à la méthodologie de recherche fondamentale dans les centres d'accueil, et un soutien complémentaire leur sera prodigué grâce au parrainage de certaines études de recherche et d'évaluation en matière de santé mentale conduites dans leur pays. Cette solution présente de multiples avantages : promouvoir la capacité de recherche locale, contribuer à la promotion d'informations culturellement pertinentes sur la santé mentale, et permettre à l'OMS de mieux appréhender l'évolution des tendances dans les domaines d'investigation prioritaires et à y donner suite.



L'Initiative du Programme mondial d'Action fera appel à son réseau mondial de centres collaborateurs et de spécialistes de la santé mentale afin d'instaurer des centres d'excellence, assurant une formation dans le domaine de la recherche en santé mentale et de l'évaluation.

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

L'OMS prendra la tête de l'initiative, en assumera la coordination et l'obligation redditionnelle

Les partenariats de l'initiative du Programme mondial d'action pour la santé mentale

L'OMS prendra la tête de l'initiative, en assumera la coordination et l'obligation redditionnelle. Elle dirigera l'initiative en organisant une vaste consultation et en suscitant des partenariats avec divers groupes de protagonistes, dont les organismes des Nations Unies; la Banque mondiale; l'industrie privée; les centres universitaires et les instituts de recherche; les associations de consommateurs, les associations familiales et les organisations professionnelles; d'autres ONG pertinentes; des fondations; et les représentants gouvernementaux des Etats Membres donateurs et bénéficiaires. Tous ces acteurs seront invités à collaborer avec l'OMS (compte tenu de leur avantage comparatif) dans le but d'imprimer une orientation générale et de définir des priorités pour la période quinquennale.

Le Programme mondial d'action serait financé par l'Organisation mondiale de la Santé, les Etats Membres, des donateurs multilatéraux et des contributions volontaires émanant de fondations et du secteur privé. Les rapports financiers pertinents sur des activités du Programme seraient périodiquement mis à la disposition de l'Assemblée mondiale de la Santé, des Etats Membres de l'OMS et des autres parties intéressées.



Photo: © OMS, P. Virot

Le Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale

Pour qu'une initiative de cette ampleur réussisse, il faut que les partenaires aient compris le plein impact de la charge de morbidité liée aux troubles mentaux, les souffrances inouïes et l'incapacité qu'ils provoquent, ainsi que les répercussions économiques qu'ils entraînent. Ces partenaires sont maintenant conscients du fait que les moyens technologiques capables de provoquer les changements nécessaires sont à portée de main, s'ils les mettent à disposition, et qu'il existe bel et bien une volonté politique. Il ne faudrait pas laisser passer cette occasion exceptionnelle.

Photo: © OMS, P. Virot



Photo: © PAHO, A. Waak



OMS chef de file

- Organismes des Nations Unies
- Banque mondiale
- Industrie privée
- Centres universitaires et instituts de recherche
- Associations de consommateurs, associations familiales et organisations professionnelles
- ONG pertinentes
- Fondations
- Etats Membres donateurs et bénéficiaires

Tous les aspects du processus et des résultats du Programme mondial d'action pour la santé mentale feront l'objet d'une évaluation.

Résultats escomptés et évaluation

Tous les aspects du processus et des résultats du Programme mondial d'action feront l'objet d'une évaluation. En vue d'assurer l'efficacité du Programme, des critères de performance seront mis au point pour chacune des quatre composantes (mise en place des politiques et des services, sensibilisation, information, et recherche), incorporant à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs. Des indicateurs de qualité seront élaborés à l'intention des programmes pilotes en consultation avec les bureaux régionaux de l'OMS et les Etats Membres. Des rapports sur l'efficacité des programmes expérimentaux seront établis périodiquement et s'accompagneront d'autres mesures.

A la fin de la période quinquennale, les pays devraient avoir renforcé leur capacité de réduire la charge de morbidité liée aux troubles mentaux, à savoir dans les domaines stratégiques suivants :

- Politiques et services intégrés;
- L'information au service de meilleures décisions;
- La campagne de sensibilisation contre la stigmatisation et la discrimination;
- Le renforcement des capacités de recherche.

Cet accroissement des capacités devrait à son tour permettre d'obtenir :

- Une meilleure qualité et une plus grande efficacité des services de santé mentale;
- Un recul de la stigmatisation et de la discrimination;

et, ce faisant, des mesures importantes seront prises afin de :

- Résorber la charge de morbidité liée à toute une gamme de maladies (à la fois mentales et physiques);
- Consolider la santé mentale de la population.

Conseillers régionaux

Afrique

Dr Custodia Mandlhate
Conseiller régional pour la santé mentale
Tél: +1 321 95 39498 Ext. 39329
Fax: +1 321 95 39501 or 39503
e-mail: mandlhatec@afro.who.int

Amériques

Dr José Miguel Caldas de Almeida
Coordonnateur
Programme de santé mentale
ou
Dr Claudio Miranda,
Conseiller régional pour la santé mentale
Tél: +1 (202) 974-3000
Fax: +1 (202) 974-3663
e-mail: caldasaj@paho.org
or mirandac@paho.org

Europe

Dr Wolfgang Rutz
Conseiller régional pour la santé mentale
Tél: +45 39 17 17 17
Fax: +45 39 17 18 18
e-mail: wru@who.dk

Méditerranée orientale

Dr Ahmed Mohit "
Coordonnateur, Santé mentale
et changements sociaux
Conseiller régional, santé mentale
et toxicomanies
Tél: +202 670 25 35
Fax: +202 670 24 92
e-mail: mohita@who.sci.eg

Asie du Sud-Est

Dr Vijay Chandra
Conseiller régional
Santé et comportement
Tél: +91 11 331 7804
Fax: +91 11 331 8607
e-mail: chandrav@whosea.org

Pacifique occidentale

Dr Linda Milan
Directeur
Promotion de Communautés
et de Populations saines
Tél: +632 528 8001
Fax: +632 521 1036
e-mail: milanl@wpro.who.int

Pour de plus amples renseignements sur l'initiative du Programme mondial d'action de l'OMS pour la santé mentale, prière de contacter :

Dr Benedetto Saraceno
Directeur
Tél.: +41 22 791 36 03
Fax: +41 22 791 41 60
E-mail: saracenob@who.int

Mme Meena Cabral de Mello
Relations externes et Recherche
Tél.: +41 22 791 36 16
Fax: +41 22 791 41 60
E-mail: cabraldemellom@who.int

Département Santé mentale et Toxicomanies
Maladies non transmissibles et Santé mentale
Organisation mondiale de la Santé

Avenue Appia 20 • CH-1211 Genève 27 • Suisse
http://www.who.int/mental_health



Photo: © OMS



Organisation
mondiale
de la santé

La Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé définit la santé comme *un état de complet bien-être physique, mental et social, et pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité.*

La santé mentale peut être considérée comme faisant partie intégrante de la santé grâce à laquelle une personne réalise pleinement ses aptitudes cognitives, affectives et relationnelles. Une personne mentalement équilibrée est mieux armée pour affronter efficacement les difficultés de la vie, peut travailler de façon productive et fructueuse et est plus à même d'apporter sa pierre à l'édifice social. En affectant la santé mentale, les troubles mentaux et cérébraux entravent ou réduisent la possibilité d'atteindre tout ou partie des éléments susmentionnés. La prévention et le traitement de ces troubles permettent à chacun de parvenir au plein épanouissement de son potentiel.